

Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger
123, rue Principale
Saint-François-Xavier-de-Viger (Québec) G0L 3C0
Téléphone et télécopieur : 418 497-2302
Courriel : munstfrancois@munstfrancoisxv.qc.ca.

Le 8 mars 2011

Monsieur Roger Plante
31, 7^{ième} Rang Ouest
Saint-François-Xavier-de-Viger
Québec G0L 3C0

Objet –enregistrement séance conseil

Monsieur

Par la présente nous vous informons que la municipalité possède un règlement numéro 62, adopté en juillet 1986 concernant l'enregistrement des assemblées de conseil;

- Il est défendu de faire l'enregistrement avec magnétophone à cassette ou tout autre moyen les assemblées du conseil et de tout ce qui peut nuire au bon déroulement d'une assemblée
- Que toute infraction au présent règlement rendra le contrevenant passible d'une amende.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

Le Conseil municipal de
Saint-François-Xavier-de-Viger


Par : Yvette Beaulieu d.g. & s.t.

/yb